PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/06/2020

Le vendredi 19 juin 2020 à 20h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Brigitte PISTRE, le Maire.

La séance était publique.

Etaient présents : Brigitte PISTRE, Fabien MASSON, Isabelle LAVIE, Gérard TRÉCUL, Dominique BEQUIGNON, Agnès de PÉTIGNY, Joël DESTOUCHES, Christian GINER, Murièle GIROUX, Marion LE BARS, Betty MORICE, Romain TAILLANDIER, Olivier VALY.

Etaient absents : Mireille LEROY (donnant pouvoir à Gérard TRÉCUL), Fabrice CUVIER (donnant

pouvoir à Fabien MASSON).

Agnès de PÉTIGNY est nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 12/06/2020 Date de publication : 20/06/2020

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 23 /05/2020 approuvé à l'unanimité,

2. Commissions communales : suite,

Commission communale des impôts :

Le Conseil municipal a désigné 12 membres titulaires et 12 membres suppléants dont la liste est annexée à la présente afin que les services fiscaux constituent la nouvelle commission communale des impôts directs constituée seulement de 6 membres titulaires et autant de suppléants.

Commission de contrôle des listes électorales :

Conformément à l'article L19 du nouveau Code électoral, depuis le 1^{er} janvier 2019, le Conseil municipal désigne les membres de la commission de contrôle des listes électorales. Pour les communes de -1000 habitants, il est possible par décision du Maire, de conserver les mêmes membres, à savoir :

	Nom Prénom TITULAIRE	Nom Prénom SUPPLEANT
Conseiller municipal	Murièle GIROUX	Dominique BEQUIGNON
Délégué du Préfet	Joël DESTOUCHES	Jeanine BROUARD
Délégué du TGI	Odile NORMAND	Monique DUCLOUX

3. Commissions intercommunales et communautaires :

Conformément aux dispositions de la loi du 13 août 2004, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder à l'élection des délégués au scrutin public.

Déléguée CNAS:

Le Conseil municipal a désigné Marion LE BARS comme déléguée auprès du Comité national d'action sociale.

CDC Terres de Perche:

Délégués au SICTOM:

Le Conseil municipal a désigné Murièle GIROUX comme déléguée titulaire et Gérard TRÉCUL comme suppléant.

Délégués au SMAR :

Le Conseil municipal a désigné Olivier VALY comme délégué titulaire et Joël DESTOUCHES comme suppléant.

Délégués à Eure-et-Loir numérique :

Le Conseil municipal a désigné Brigitte PISTRE comme déléguée titulaire et Fabien MASSON comme suppléant.

Délégués ELI (ex : ATD voirie) :

Le Conseil municipal a désigné Fabien Masson comme délégué titulaire et Brigitte PISTRE comme suppléante.

Délégués au SITS de Brou:

Le Conseil municipal a désigné Marion LE BARS comme déléguée titulaire et Betty MORICE comme suppléante.

4. Mesures exceptionnelles liées au Covid 19 et impact sur les loyers,

Mme le Maire rappelle que par arrêté du 23/03/2020; dans le cadre de sa délégation consentie par le conseil municipal, elle avait suspendu les loyers du commerce de la SARL NICKOROM pendant la période de fermeture administrative liée au covid19 du 15/03/2020 jusqu'à la fin de la période de fermeture administrative. Cette période a pris fin le 01/06/2020 au soir.

Conformément aux recommandations de l'Etat afin de soutenir les petites entreprises, Mme le Maire propose d'annuler les loyers du commerce et chambres d'hôtes pour cette période, soit 2.5 mois.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité, décide l'annulation des loyers pour cette période du 15/03/2020 au 01/06/2020 inclus.

De plus, Mme Le Maire fait lecture du courrier émanant de la SARL NICKORM informant le Conseil municipal que la reprise de l'activité du commerce (restaurant et chambres d'hôtes) est difficile, et qu'un manque de trésorerie lié aux nombreuses annulations (chambres d'hôtes, repas de baptêmes ou mariages, brocante, vins d'honneur, repas du 13 juillet...) va se faire ressentir, sollicitant ainsi une remise sur les loyers à venir.

Par ailleurs Madame le Maire rappelle que les gérants ont apporté un vrai service à la population par le biais des livraisons à domicile pendant le confinement, permettant aux plus isolés d'être visités régulièrement et assurant un lien social. Ce service a été très apprécié par les administrés. Rappelant aussi que le Conseil prévoit dans le budget annexe « Commerce et hébergement » 10 000€ de provision pour travaux en investissement, Mme le Maire propose qu'exceptionnellement cette année une partie de cette provision soit affectée en fonctionnement afin de soutenir le commerce par l'exonération de 3.5 mois de loyers supplémentaires, et soumet au vote soit la suspension, soit l'annulation.

De plus, des dépenses moindres liées au COVID (vin d'honneur du 8 mai, feu d'artifice du 13 juillet) compenseront en partie le manque à gagner des loyers annulés sur le budget communal.

Après délibération, à la majorité, le Conseil municipal décide d'annuler les 3.5 mois de loyers correspondant à la période du 02/06 au 14/09/2020 inclus.

Monsieur Romain Taillandier étant sorti, n'a participé ni aux débats ni aux votes.

5. Service public d'assainissement -Rapport technique et financier 2019,

Mme le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site <u>www.services.eaufrance.fr</u>
- décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Ce rapport est aussi consultable en mairie.

6. Demande de subvention,

Isabelle LAVIE, adjointe, présente une demande de subvention émanant des Jeunes agriculteurs de Thiron-Gardais pour mener à bien leur projet de participation au Moiss'batt'cross à Amilly le 13 septembre 2020 et, plus généralement, organiser toute activité pouvant être bénéfique pour la communication autour de l'agriculture. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 350€ à cette association qui sera imputée au compte 6574.

Par arrêté du 18/06/2020, Mme le Maire a nommé les membres hors Conseil municipal afin de former le Conseil d'administration du Centre communal d'action social, à savoir :

- Jeannine BROUARD
- Odile NORMAND,
- Monique DUCLOUX
- Jean-Luc BOUILLY.

Une réunion du CCAS se tiendra ultérieurement pour la mise en place officielle.

8. Divers,

Fête nationale : en raison de la crise sanitaire, les festivités à Frazé sont annulées.

JDP: réunion de lancement de préparation des journées du patrimoine ayant lieu le 19 et 20/09/2020, prévue le vendredi 03/07 à 18h30 en Mairie.

Travaux de voirie : le fonds départemental d'investissement a attribué une subvention de 12 216€ à la commune.

Travaux de la salle des fêtes : ces travaux étant à présent achevés, il en est présenté un bilan, en soulignant qu'ils ont bénéficié de plus de 70 % de subventions.

La Passerelle : mise en place de la charpente du préau nécessitant l'apposition d'une grue.

Schéma directeur d'assainissement collectif: le bureau d'études en charge du dossier a tenu une première réunion sur l'avancée de l'étude diagnostique du réseau : le relevé des tampons est en cours, des tests à la fumée et inspections télévisées sur le réseau seront réalisés courant septembre. Un point de mesure de débit est prévu en entrée de la station d'épuration dans l'hiver en période de nappe haute.

Ce diagnostic servira dans une deuxième phase, à chiffrer et programmer les travaux nécessaires au bon fonctionnement de la station d'épuration et du réseau.

Bulletin municipal: Après la réunion de la commission « Information-communication » du 06/06/2020, Isabelle Lavie indique que le bulletin est en cours d'écriture et sera diffusé début juillet.

Barreau de Chartres : mise en place de consultations gratuites offertes par les avocats de Chartres aux administrés en prenant rendez-vous au :02.37.36.16.14.

Passerelle des Phayes : Joël Destouches signale la nécessité de refixer certaines planches et le grillage anti-dérapant.

Urbanisme: construction sauvage d'un abri de jardin qui est en cours de régularisation.

Axereal : le site a été complètement vidé. A voir si préemption de la mairie sur ce site.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.